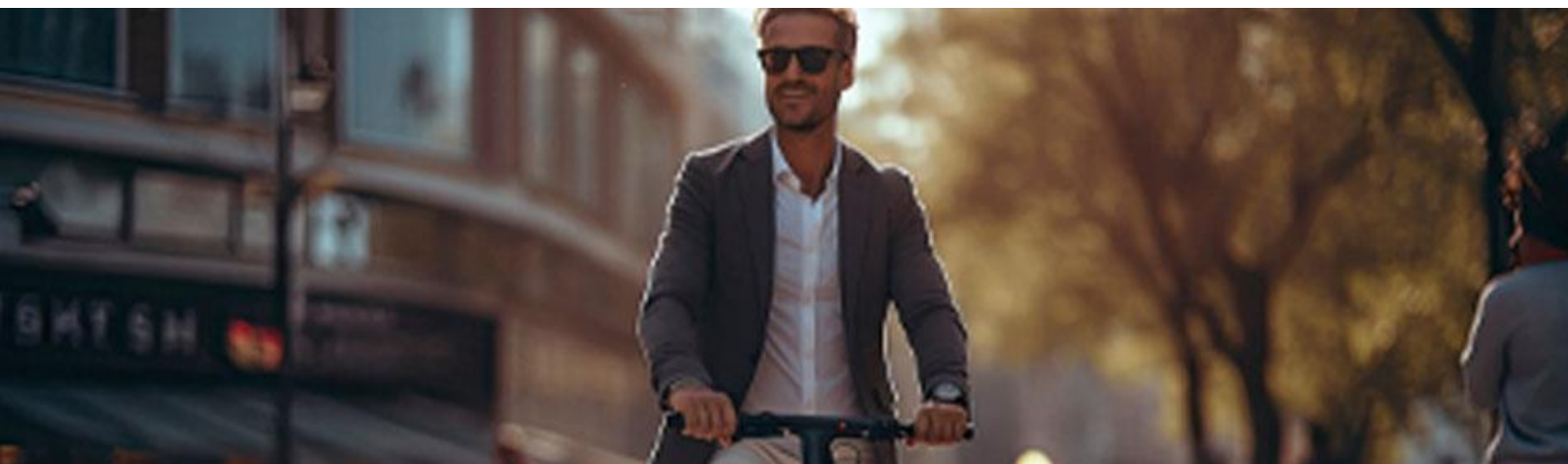




Accidents sur le chemin du travail

La tendance de la “soft mobility” se poursuit



Entre 2015 et 2024, AG a accepté près de 38 000 accidents sur le chemin du travail. Parmi ces dossiers, 76 % concernaient des accidents entraînant une incapacité de travail temporaire.

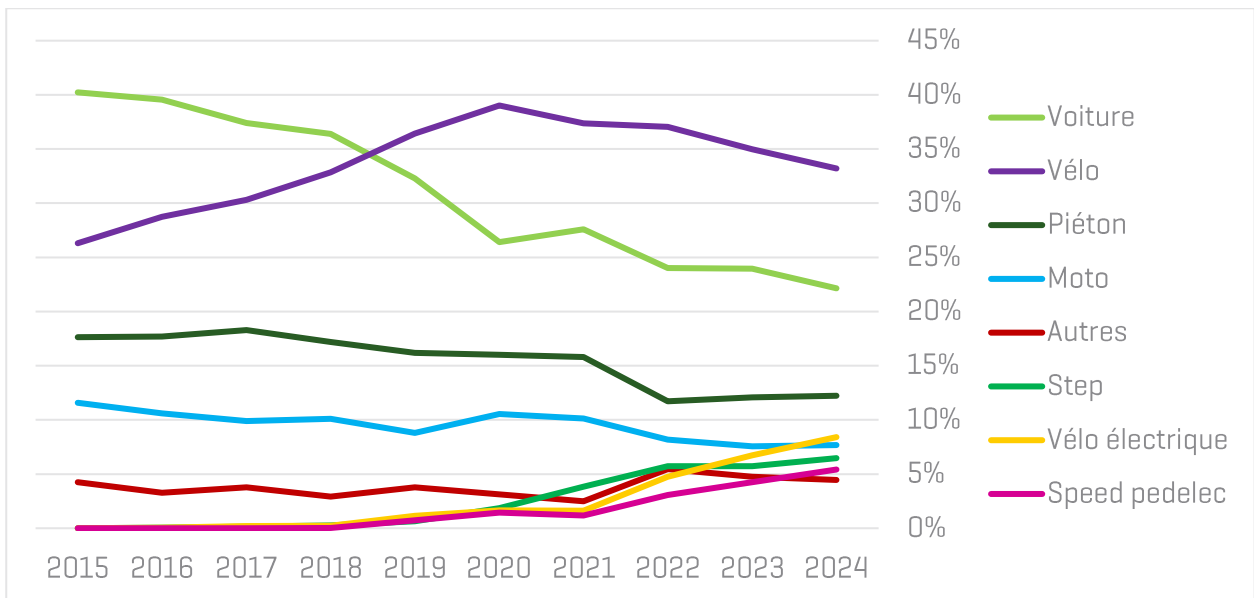
L'absence moyenne était de 33 jours [et même 47 jours pour les accidents avec absence !]. Ces chiffres donnent une image claire de l'impact des accidents sur le chemin du travail sur une période de dix ans.

Le nombre d'accidents sur le chemin du travail continue d'augmenter

La proportion d'accidents sur le chemin du travail par rapport au nombre total d'accidents du travail a augmenté progressivement entre 2015 et 2024 : de 14,7 % en 2015 à 20,1 % en 2024. Cette évolution montre que les accidents sur le chemin du travail prennent une place de plus en plus importante dans le total des accidents du travail déclarés.

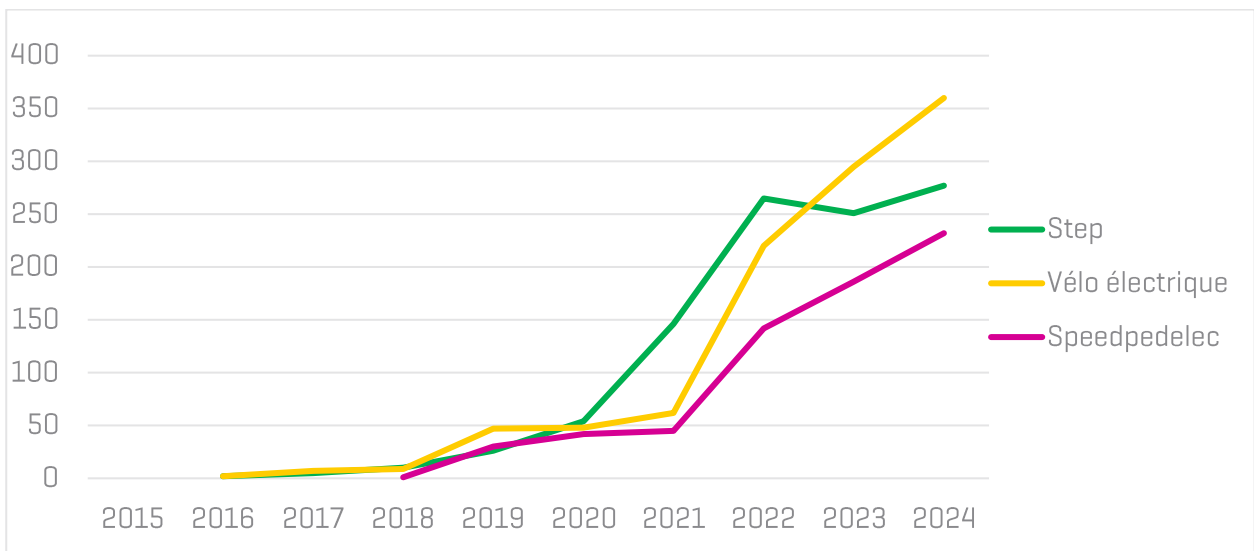
Si l'on observe l'évolution par mode de transport, on constate une diminution du nombre d'accidents liés à la voiture. En parallèle, le nombre d'accidents impliquant d'autres moyens de transport a évolué : les nouvelles formes de mobilité – comme le vélo électrique, la trottinette et le speedpedelec – montrent une tendance nettement à la hausse.













6 fois plus d'accidents avec des speed pedelecs

L'essor de la « soft mobility » est clairement visible dans les chiffres. Le nombre d'accidents impliquant des vélos, vélos électriques, trottinettes et speedpedelecs a fortement augmenté. À partir de 2018 en particulier, on observe une accélération nette dans l'usage de ces moyens de transport et dans les incidents qui y sont liés.



Les formes électriques de soft mobility, comme le vélo électrique, la trottinette et le speed pedelec, ont fortement progressé ces dernières années. Par rapport à 2015, le nombre d'incidents liés à ces moyens de transport a été multiplié par cinq à six. Cette évolution souligne la nécessité d'accorder davantage d'attention à la sécurité et à la réglementation autour des nouvelles formes de mobilité.

Absence moyenne

	61,5
	41,8
	36,7
	35,2
	29,3
	28,7
	25,8
	23,4

L'absence moyenne après un accident varie fortement selon le moyen de transport. Les accidents impliquant des motos entraînent les périodes d'absence les plus longues, avec 61,5 jours en moyenne, suivis par les speedpedelecs [41,8 jours] et les trottinettes [36,7 jours].

Les accidents de voiture provoquent les absences les plus courtes, avec une moyenne de 23,4 jours. Ces différences soulignent la gravité variable des accidents en fonction du mode de transport utilisé.